



# Commune d'AUBIGNAN

## (84810)

---

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2020

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

## *Le point sur l'exercice 2019 et les perspectives pour 2020*

*Par André CAMBE, Maire-Adjoint, délégué aux Finances*

### Cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants et groupements comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

En 2017, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié le débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Il s'agit de présenter à l'assemblée délibérante un **rapport** sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre à savoir la CoVe.

Malgré les échéances électorales, les conseils municipaux en place doivent préparer le budget primitif pour 2020.

## Contenu du Rapport d'orientation budgétaire

***Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :***

- 1- Le contexte économique des Finances en 2020
- 2- La situation financière d'AUBIGNAN avec une rétrospective 2014-2019 et une projection sur 2020
- 3- Les orientations budgétaires 2020

# 1- L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DES FINANCES LOCALES 2020

La loi des Finances 2020 est principalement marquée par la suppression de la taxe d'habitation.

Fiscalité locale : La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2020 pour 80% des contribuables les plus modestes et en 2023 pour les 20% restants. Les communes ne percevront plus la Taxe d'Habitation dès 2021.

Elles seront compensées par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

24 656 communes seront compensées La TF départementale étant insuffisante pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, le complément sera pris en charge par l'Etat pour un montant inférieur à 400 M€

La Dotation Globale de Fonctionnement reste gelée ainsi que la DETR dont l'enveloppe n'évolue pas.

## 2- LA SITUATION FINANCIERE D'AUBIGNAN :

### Retour sur le Budget Primitif 2019 voté

→ Rappel de ce qui a été voté au budget 2019 (DM incluses) :	<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Section d'investissement :</b>
	Dépenses : 5 148 702,43 €	Dépenses : 3 212 448,60 €
	Recettes : 5 148 702,43 €	Recettes : 3 212 448,60 €

**BUDGET TOTAL 2019 : 8 361 151,03 €**

### Voici, au 31 décembre 2019, les résultats qui apparaissent au budget de la commune :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Dépenses : 5 024 767,62 €	<b>Section d'investissement :</b>	Dépenses : 1 800 842,64 €
	Recettes : 4 937 941,82 €		Recettes : 2 739 751,59 €

-> Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement : - 86 825,80 € (déficit 2019)

-> Différence entre recettes et dépenses d'investissement: + 938 908,95 € (excédent 2019)

**Excédent net total constaté en 2019 : + 852 083,15 €**

## Analyse des dépenses à partir des résultats de l'exercice 2019

Les dépenses d'une commune se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les emplois d'investissements. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération des personnels, dépenses d'entretien et de fourniture, etc.) et de payer les intérêts de la dette. Les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement d'emprunts.

### Charges de fonctionnement d'AUBIGNAN en 2019

Population au 01/01/2019 : 5662 habitants	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale/hab.*
<b>Total des charges réelles de fonctionnement</b>	3 909 820,41 €	690,54 €	991 €
<b>Charges de personnel (chapitre 12)</b>	2 102 112,10 €	371 €	547 €
<b>Achats et charges de gestion courantes Chapitre 011 + 65)</b>	1 780 509,07 €	314 €	359 €
<b>Charges financières (chapitres 66 + 67)</b>	27 199,24 €	4,80 €	25 €

\* Source : Fascicule édité par l'APVF et la Banque Postale (décembre 2019) - Réf année 2018.

### Dépenses d'investissement en 2019\*

Population au 01/01/2019 : 5662 habitants	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale/hab.
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	1 697 925,05 €	299,88 €	317 €
<b>Dont remboursement d'emprunts et dettes</b>	206 292,76 €	36,43 €	55 €

\* Source : Fascicule édité par l'APVF et la Banque Postale (décembre 2019) - Réf année 2018.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2019

Intitulés	Dépenses réalisées en 2014	Dépenses réalisées en 2015	Dépenses réalisées en 2016	Dépenses réalisées en 2017	Dépenses réalisées en 2018	Dépenses réalisées en 2019
Chapitre 011 - Charges à caractère générales (Energies, eau, fournitures, entretien courant, petits matériels, assurances, fêtes...)	1 060 624,82 €	1 059 609,28 €	1 116 546,40 €	1 105 398,45 €	1 077 126,78 €	1 215 635,13 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 806 599,17 €	1 882 791,65 €	2 035 132,65 €	2 059 888,28 €	2 004 750,60 €	2 102 112,10 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits (taxe SRU)	0 €	28 089,53 €	0 €	70 809,25 €	45 399,75 €	69 400,40 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contributions organismes, subventions CCAS et associations)	248 457,55 €	303 422,50 €	269 070,50 €	307 577,57 €	294 467,33 €	495 473,54 €
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts)	28 330,26 €	52 322,15 €	42 809,85 €	48 565,87 €	19 051,83 €	22 090,16 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 557,09 €	197,60 €	0 €	1 351,36 €	229,60 €	5 109,08 €
<b>TOTAL DÉPENSE REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	3 146 478,06	3 326 432,71 €	3 463 559 ,40€	3 593 590,78 €	3 431 025,89 €	3 909 820,41 €
Chapitre 042 - Dotations amortissements	326 244,79 €	488 109,83 €	1 106 102,47 €	871 402,29 €	791 149,25 €	1 114 947,21 €
<b>TOTAL DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>	3 472 813,68 €	3 814 542,54 €	4 569 661,87 €	4 464 993,07 €	4 232 175,14 €	5 024 767,62 €

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2019

Intitulés	Recettes réalisées en 2014	Recettes réalisées en 2015	Recettes réalisées en 2016	Recettes réalisées en 2017	Recettes réalisées en 2018	Recettes réalisées en 2019
Chapitre 013 - Atténuation de charges (remboursement du personnel -CAE,...)	32 075,26 €	54 672,54 €	58 226,43 €	80 723,10 €	87 346,36 €	89 975,69 €
Chapitre 70 - Ventes produits et services	147 495,52 €	203 244,82 €	232 282,86 €	294 428,82 €	313 160,06 €	465 407,18 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes (contributions directes, attribution de compensation ...)	2 908 577,94 €	2 778 292,83	3 006 642,48 €	2 905 170,22 €	3 019 893,08 €	3 065 722,86 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations (DGF, compensation TP, TF, TH)	1 006 920,50 €	1 216 787,57 €	1 052 580,97 €	877 721,47 €	943 750,37 €	947 020,70 €
Chapitre 75 - Produits gestion courante	37 052,58 €	28 380,22 €	37 313,27 €	38 073,44 €	44 206,94	30 267,80 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	16 657,67 €	37 476,64 €	670 117,80 €	3 309,80 €	3 898,10 €	236 630,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	4 198 779,47 €	4 318 854,62 €	5 057 163,81 €	4 199 426,85 €	4 434 854,91 €	4 835 024,23 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	0 €	33 955,69 €	169 104,88 €	33 721,45 €	25 190,43 €	102 917,59 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	4 198 779,47 €	4 352 810,31 €	5 226 268,69 €	4 233 148,30 €	4 437 445,34 €	4 937 941,82 €

Excédent reporté de n-1 : 516 475,61 €



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2019

Intitulés	Dépenses réalisées en 2014	Dépenses réalisées en 2015	Dépenses réalisées en 2016	Dépenses réalisées en 2017	Dépenses réalisées en 2018	Dépenses réalisées en 2019
Chapitre 16 - Emprunts et dettes (capital)	187 493,55 €	185 353,71 €	530 097,32 €	316 721,71 €	191 028,07 €	206 292,76 €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles (études)	18 764,32 €	17 128,56 €	16 672,72 €	48 437,29 €	27 466,64 €	51 585,60 €
Chapitre 204 - Subventions équipements versées	65 000 €	0 €	30 866,00 €	0 €	34 574,00 €	4 574,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (terrains, réseaux, aménagement bât.)	742 768,61 €	1 175 471,37 €	821 091,24 €	888 836,63 €	821 065,58 €	1 335 503,69 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 209 136,07 €	1 425 592,18 €	1 342 186,02 €	494 232,34 €	1 023 245,37 €	99 969,00 €
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées aux participations	0	0	0	500,00 €	0 €	0 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0	0	0	0	26 880,00 €	0 €
<b>TOTAL DÉPENSE REELLES</b>	2 223 162,55 €	2 803 545,82 €	2 740 913,30 €	1 748 727,97 €	2 124 259,66 €	1 697 925,05 €
Chapitre 040 - Amortissement	0 €	33 955,69 €	169 104,88 €	33 721,71 €	25 190,43 €	102 917,59€
Chapitre 041 (ordre) - Opération patrimoniales	5 532,40 €	27 526,53 €	0 €	0 €	28 663,22 €	0 €
<b>TOTAL DÉPENSE D'INVESTISSEMENT</b>	2 228 694,95 €	2 865 028,04 €	2 910 018,18 €	1 782 449,42 €	2 178 113,31 €	1 800 842,64 €

Déficit reporté de n-1 : 306 232,88 €

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2019

Intitulés	Recettes réalisées en 2014	Recettes réalisées en 2015	Recettes réalisées en 2016	Recettes réalisées en 2017	Recettes réalisées en 2018	Recettes réalisées en 2019
Chapitre 10 - Dotations (FCTVA, TLE, amendes de police...)	1 368 919,56 €	1 377 910,00 €	377 954,19 €	787 582,92 €	413 971,43 €	316 826,50 €
<i>Dont 1068</i>	<i>1 134 249,13 €</i>	<i>933 821,54 €</i>	<i>0 €</i>	<i>441 134,30 €</i>	<i>0 €</i>	<i>306 232,88 €</i>
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	227 500,00 €	472 844,71 €	95 007,78 €	392 976,74 €	95 807,95 €	2 745,00 €
Chapitre 16 - Emprunt	500 000,00 €	340 000,00 €	0 €	500 000,00 €	0 €	999 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	0 €	0 €	0 €	6 649,76 €	0 €	0 €
Chapitre 21 - Immobilisation Corporelle	0 €	0 €	0 €	1 811,76 €	0 €	0 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	0 €	5 067,54 €	829 210,41 €	25 866,40 €	0 €	0 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	26 880,00 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 096 419,56 €</b>	<b>2 195 822,25 €</b>	<b>1 302 172,38 €</b>	<b>1 714 887,58 €</b>	<b>536 659,38 €</b>	<b>1 624 804,38 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre (amortissement matériel, mobilier...)	326 244,79 €	488 109,83 €	1 106 102,47€	871 402,29 €	791 149,25 €	1 114 947,21 €
Chapitre 041 (ordre) - Opération patrimoniales	5 532,40 €	27 526,53 €	0 €	0 €	28 663,22 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 428 196,75 €</b>	<b>2 711 458,61 €</b>	<b>2 408 274,85 €</b>	<b>2 586 289,87 €</b>	<b>1 356 471,85 €</b>	<b>2 739 751,59 €</b>

## ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2014-2019

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
1	Population	5 309 habitants	5 304 habitants	5 385 habitants	5 476 habitants	5593 hab.	5662 habitants
2	Recettes réelles de Fonctionnement	4 198 779,47 €	4 318 854,62 €	5 057 163,81 €	4 199 426,85€	4 414 352,00 €	4 835 024,23 €
3	Dépenses réelles de fonctionnement	3 146 478,06 €	3 326 424,71 €	3 463 559,40 €	3 593 590,78 €	3 431 025,89 €	3 909 820,41 €
4	Epargne de gestion (2-3)	1 052 301,41 €	992 421,91 €	1 593 604,41 € inclus : recettes cessions de biens immobiliers d'environ 595 000 €	605 836,07 €	983 326,11 €	925 573,82 €
5	Résultats exceptionnels	66 657,67 €	37 476,44 €	670 117,80 €	3 309,80 €	3 898,10 €	236 630,00 €
6	Epargne Brute (4-5)	985 643,74 €	954 945,47 €	923 486,61 €	602 526,27 €	979 428,01 €	688 943,82 €
7	Remboursement du capital de la dette	187 493,55 €	185 353,71 €	530 097,32 € Dont remboursement du prêt relais 340 000 €	316 721,71 €	191 028,07 €	206 292,76 €
8	Autofinancement net (6-7)	798 150,19 €	769 591,76 €	393 389,29 €	209 136,98 €	788 399,94 €	482 651,06 €
9	Dépenses réelles d'investissement	2 222 236,76 €	1 520 545,82 €	2 740 913,30 €	1 748 727,97 €	2 124 259,66 €	1 697 925,05 €
10	Recettes réelles d'investissement	2 096 419,56 €	2 195 822,25 €	1 302 172,38 €	1 714 887,58 €	536 659,38 €	1 624 804,38 €
11	Besoin de financement (10-9)	125 817,20 €	- 675 276,43 €	1 438 740,92 €	- 33 840,39 €	- 1 587 600,28 €	- 73 120,67 €
12	Emprunts nouveaux	500 000,00 €	340 000,00 €	0 €	500 000,00 €	0 €	999 000,00 €
13	Résultat reporté de l'exercice N-1	16 927,82 €	750 804,62 €	961 126,14 €	1 092 187,52 €	475 816,26 €	1 062 325,88 €
14	Résultat de l'exercice N au 31/12	926 393,38 €	1 667 698,34 €	210 321,52 €	572 195,68 €	- 616 371,26 €	852 083,15 €
15	Part affectée à l'investissement pour mémoire - 1068	1 134 249,13 €	933 821,54 €	0 €	441 134,30 €	0 €	306 232,88 €
16	Dette cumulée au 31/12	1 372 612,15 €	1 261 928,81 €	1 041 478,47 €	1 307 433,70 €	1 045 830,82 €	1 845 183,31 €
17	Montant de la dette cumulée/hab.	259 €	238 €	193 €	239 €	187 €	326 €
18	Capacité de désendettement en année* (16/6)	1,39	1,31	1,13	2,14	< 1	2,68

\* moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

## Analyse globale du budget 2019

Les dépenses d'une commune se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération du personnel, dépenses d'entretien et de fournitures, consommations courantes, etc.) et de payer les intérêts de la dette. Les dépenses d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement en capital des emprunts.

### L'année 2019 se résume comme suit :

- Retard dans les deux gros chantiers de l'exercice 2019 : l'Hôtel de Ville et le Dojo. Les crédits prévus n'ont pas été consommés générant un excédent de plus de 900 000,00 €.
- Concernant les recettes d'investissement, on constate une nette baisse du chapitre 10 (FCTVA et dotations) du fait d'une diminution des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA en N-2. En outre, les subventions attendues ne sont pas rentrées malgré plusieurs relances auprès des services concernés. Le poids du chapitre 040 lié aux amortissements donne des marges de manœuvres en section d'investissement. Le produit de la vente de la maison des Gorgues a été imputé en section de fonctionnement.
- Pour 2019, le montant de la DGF perçu par la commune a été de 317 882 € soit en très légère hausse par rapport à 2018 (317 010). Les années futures seront calquées sur le même montant jusqu'à la prise en compte en 2022 de l'augmentation de la population suite au recensement de 2019.
- Les centimes de décembre 2019 n'ont pas été intégrés en 2019. Cela représente 210 000,00 € environ. Si l'intégration avait été faite sur 2019, le résultat de la section de fonctionnement aurait été positive.

La clôture de l'exercice 2019 est excédentaire du fait des résultats des exercices précédents et de la non-consommation de l'emprunt.

	Part affectée à l'investissement 2018 (1)	Résultats 2018 (2)	Résultat cumulé 2018 (3)	Part affectée à l'investissement 2019 (4)	Résultats 2019 (5)	Résultat cumulé 2019 (5-4)
Investissement		-821 641,46 €	-323 935,31 €	306 232,88	+ 938 908,95 €	+ 632 676,07 €
Fonctionnement		205 270,20 €	799 751,57 €		- 86 825,80 €	429 649,81 €
Total		- 616 371,26 €	475 816,26 €		+ 852 083,15 €	1 062 325,88 €

## LES PRINCIPAUX RATIOS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Population</b>	5 309 habitants	5 304 habitants	5 385 habitants	5 464 habitants	5 593 habitants	5 662 habitants
<b>Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)</b>	4 198 779,47 €	4 318 854,62 €	5 057 163,81 €	4 199 426,85 €	4 437 445,34 €	4 835 024,23 €
<b>Ratio : RRF/Habitant Moy. Nat. : 1179 €</b>	790,88 €	814,26 €	939,12 €	769 €	793 €	854 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</b>	3 146 478,06	3 326 432,71 €	3 463 559 ,40€	3 593 390,78 €	3 431 025,89 €	3 909 820,41 €
<b>Ratio : DRF/Habitant Moy. Nat. : 1125 €</b>	592,67 €	627,15 €	643,19 €	658	613 €	691 €
<b>Dépenses de Personnel (DP)</b>	1 806 599,17 €	1 882 791,65 €	2 035 132,65 €	2 059 888,28 €	2 004 750,60 €	2 102 112,10 €
<b>Ratio DP/DRF Moy. Nat. : 54,9 %</b>	57,42 %	56,60 %	58,76 %	57,32 %	58,43 %	53,76 %
<b>Dette</b>	1 372 612,15 €	1 261 928,81 €	1 041 478,47 €	1 307 433,70 €	1 045 830,82 €	1 845 183,31 €
<b>Ratio Dette/Pop. Moy. Nat. : 858 €/hab.</b>	259 €	238 €	193 €	239 €	187 €	326 €

**Le point sur les emprunts**

CDR 2019 : 1 696 809,47 €	299,68 €/habitant
Encours de la dette au 01/01/2020 : 1 845 183,31 €	325,88 €/habitant

Emprunts						2020		2021		2022 à 2032	
Objet	Banque	Montant	Taux	Début	Durée	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERETS
N°10 - Aménagement Cantine	CE	274 408,23 €	4,80%	2001	240 mois 20 ans	20 481,95 €	86,49 €	10 622,44 €	14,69 €		
N°23 - Travaux Eglise-Ecole	CA	500 000,00 €	3,88%	2014	180 mois 15 ans	33 333,32 €	11 478,33 €	33 333,32 €	10 185,00 €	241 666,57 €	35 162,53 €
N°25 - Emprunt Investissement divers 2017 - Marcel Pagnol	CA	500 000,00 €	1,34%	2017	144 mois 12 ans	41 666,68 €	5 094,79 €	41 666,68 €	4 536,46 €	312 500,01 €	16 226,55 €
N°26 - Investissement 2019 - Mairie	CA	1 000 000,00 €	1,07%	2019	156 mois 13 ans	76 923,08 €	9 979,81 €	76 923,08 €	9 156,73 €	807 692,34 €	46 452,46 €

<b>TOTAL EMPRUNTS RESTANT</b>	<b>2 274 408,23 €</b>
-------------------------------	-----------------------

172 405,03 €	26 639,42 €	162 545,52 €	23 892,88 €	1 361 858,92 €	97 841,54 €
199 044,45 €		186 438,40 €		1 459 700,46 €	
35,15 €		32,96 €			

*Dette par an et par habitant*

**Les contributions directes****Les taux de la commune**

Les taux d'imposition sont les suivants (inchangés depuis 2012) : TH : 15,63 %      TFB : 18,96 %      TFNB : 58,51 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Produits votés	2020 prévisionnel
<i>Taxe d'habitation</i>	1 184 770 €	1 250 933 €	1 247 025 €	1 282 171 €	1 303 784 €	1 358 560,00 €	1 370 787,00 €
<i>Taxe foncière bâti</i>	984 017 €	1 020 448 €	1 043 664 €	1 063 196 €	1 104 080 €	1 133 429,00 €	1 144 763,00 €
<i>TFNB</i>	113 992 €	111 404 €	113 932 €	114 709 €	115 503 €	117 137,00 €	118 500,00 €
<b>Total</b>	<b>2 282 779 €</b>	<b>2 382 785</b>	<b>2 404 621 €</b>	<b>2 460 076 €</b>	<b>2 523 367 €</b>	<b>2 609 126,00 €* </b>	<b>2 634 050,00 €</b>
<b>Augmentations</b>	+ 2,94 %	+ 4,38 %	+ 0,92 %	+ 2,30 %	+ 2,57 %	Prévision d'augmentation de bases d'imposition TH/TFB) : + 2,2 %	Prévision d'augmentation de bases d'imposition : 0,9 % pour la TH et 1% pour la TFB

\*Produit réellement perçu en 2019 : 2 630 301,00 €

**La nouvelle municipalité devra statuer sur les taux d'imposition pour 2020****Montant de l'impôt par habitant :**

- En 2014, le montant de l'impôt par habitant était de 430 € pour 5309 habitants.
- En 2015, le montant de l'impôt par habitant était de 449 € pour 5304 habitants.
- En 2016, le montant de l'impôt par habitant était de 447 € pour 5385 habitants.
- En 2017, le montant de l'impôt par habitant était de 450 € pour 5464 habitants.
- En 2018, le montant de l'impôt par habitant était de 451 € pour 5593 habitants.
- En 2019, le montant de l'impôt par habitant était de 466 € pour 5593 habitants.
- En 2020, le montant de l'impôt par habitant serait de 465 € pour 5662 habitants. (moyenne nationale : 795€\*)

\*Source : Fascicule édité par l'APVF et la Banque Postale (décembre 2019) - Réf année 2018.

**LOF2018** : Dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des RP. La loi prévoit des dégrèvements progressifs sur 3 ans : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020 pour les contribuables dont les revenus sont inférieurs à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple majoré de 6 000 € par ½ part supplémentaire (soit 55 000 € pour un couple avec 2 enfants).

**Subventions perçues ou à percevoir entre 2015 et 2019 - Demandes en 2020**

Année de versement	Type de subvention	Objet subventionné	Montant perçu	Total/an
2015	Etat (FIPD)	Vidéoprotection	24 672,00	
2015	FDIE	Eglise	10 000,00	
2015	Département - Contractualisation 1	Ecole	72 300,00	
2015	Département - Contractualisation 2	Ecole	72 300,00	<b>179 272,00 €</b>
2016	CoVe	Remparts	7 830,00	
2016	CoVe	Plateau sportif	20 000,00	
2016	Département	Etude Gorgues	2 943,00	
2016	DETR	Cour école	26 522,00	
2016	CoVe	City parc	12 500,00	
2016	Département	Restauration registre	520,00	
2016	CAF	Mobilier CLSH	9 000,00	
2016	CAF	Mobilier CLSH 2	3 192,00	<b>82 507,00 €</b>
2017	DETR	City parc	122 500,00	
2017	CR	City parc	49 829,50	
2017	Env. parlementaire	City parc	9 000,00	
2017	Env. parlementaire	Roumanille	5 000,00	
2017	Département - Contrat de transition	Marcel Pagnol	72 000,00	<b>260 629,50 €</b>
2018	Département - Contrat de transition	Marcel Pagnol	72 000,00 €	
2018	Région - FRAT	Self-service	60 000,00 €	<b>132 000,00 €</b>
2019	<i>Région - CRET</i>	<i>Dojo</i>	<i>350 000,00 €</i>	
2019	<i>Etat - DETR</i>	<i>Dojo</i>	<i>300 000,00 €</i>	<b><i>650 000,00 €</i></b>
2020	<i>Etat - DETR</i>	<i>Giratoire</i>	<i>124 125,00 €</i>	<b><i>124 125,00 €</i></b>
2020	<i>Conseil départemental</i>	<i>Giratoire</i>	<i>A chiffrer</i>	
			<b>Subventions reçues</b>	<b>654 408,50 €</b>
			<b>Subventions à recevoir</b>	<b>650 000,00 €</b>
			<b>Subvention en attente d'approbation</b>	<b>124 125,00 €</b>
			<b>Montant total des subventions</b>	<b>1 441 033,50 €</b>

*En italique : demandes approuvées en attente de versement et demande en cours*



## 4- LES INVESTISSEMENTS POUR 2020

Projets d'investissement pour 2020	Montants prévisionnels	Validation pour 2020	Projet non validé
Acquisition terrain ancienne station-service	100 000,00 €		
Amgt chemins du Vas et Moulin Neuf	250 000,00 €		
Acquisition de la maison Ferré (à côté de l'Hôtel de Ville)	145 000,00 €		
Reprise toiture service Enfance	40 000,00 €		
Nettoyage et traitement toiture salle polyvalente	5 000,00 €		
Maître d'œuvre Hôtel de ville	40 000,00 €		
AMO Hôtel de Ville	4 300,00 €		
Travaux Hôtel de Ville	270 000,00 €		
Volets mairie annexe	6 000,00 €		
Diagnostic plomb/amiante Hôtel de Ville	15 000,00 €		
AMO Dojo	1 800,00 €		
Création Dojo - Maitre d'œuvre	59 000,00 €		
Aménagement d'un trottoir et de places de stationnement rue Aubanel	50 000,00 €		
Travaux Dojo	591 000,00 €		
Aménagement du giratoire	265 000,00 €		
Remplacement 5 portes école élémentaire	14 000,00 €		
Système d'alarme bibliothèque	2 500,00 €		
Chemin de la Combe	62 000,00 €		
Liaison Via Venaissia	28 000,00 €		
PPMS écoles maternelle et élémentaire	30 000,00 €		
Système alarme salle polyvalente	3 000,00 €		
Mise à jour système vidéo protection	7 500,00 €		
Géolocalisation réseau EP	15 000,00 €		
Adoucisseur école	12 000,00 €		
Skate parc	A chiffrer		
<b>TOTAL</b>	<b>2 011 100,00 €</b>		

## Les recettes attendues en 2020

- ❖ FCTVA : 300 000,00 €
- ❖ Produits des taxes + attribution de compensation : 3 000 000,00 €
- ❖ DGF + compensation taxes : 950 000,00 €

**MONTANT GLOBAL : 4 500 000,00 €**

- ❖ Subventions : 650 000,00 € (déblocage selon avancement des travaux) + reliquat de 60 000,00 € (subvention de la Région)

## Conclusion

La situation financière d'AUBIGNAN est stable et saine. Les ratios sont bons. Les crédits ouverts en investissement n'ont pas été consommés du fait du report notamment des travaux de l'Hôtel de Ville et du Dojo. En effet, ces travaux sont différés à 2020 en raison de l'acquisition d'une parcelle jouxtant l'Hôtel de ville modifiant le projet en profondeur et de l'inscription du projet de Dojo dans une démarche BDM.

Les charges de fonctionnement sont en hausse principalement accentuées par le poste « admission en non-valeur » qui résulte de recettes non recouvrées par le Trésor public (factures de la cantine ou de la garderie, taxe de séjour, taxe d'arrosage...). Parallèlement, les recettes réelles le sont aussi. Le poids des dépenses totales s'explique aussi par le poste important lié aux « dotations aux amortissements », lequel vient abonder les recettes d'investissement.

2020 sera une année de gros travaux commencés en 2019 comme l'aménagement des chemins du Vas et du Moulin Neuf, la sécurisation de l'intersection de la route de Carpentras et de Caromb par la création d'un giratoire, la construction du Dojo et l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville. Ces deux derniers chantiers s'achèveront en 2021.

### Pour 2020, il est proposé de :

- De ne pas recourir à l'emprunt car cela a été fait en 2019 : il n'a pas été consommé car les travaux ont été différés ;
- De poursuivre le travail sur les bases fiscales ;
- D'effectuer des choix en matière d'investissement au regard des priorités et des obligations en fonction des crédits budgétaires ouverts afin d'éviter un report de déficit en 2021.

-oOo-